

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Recommandation

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: \$

Nom :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM

Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Direction générale :

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis) :

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet :

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat	Prolongation	Sur invitation	Levée d'options
Renouvellement	De gré à gré	Public	Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:	Nombre de soumissions déposées :
---	----------------------------------

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité :	Date: (jj/mm/an)
----------	------------------

Comité :	Date: (jj/mm/an)
----------	------------------

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui Non

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui Non

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s)an de développement d'AU 2030 correspondant)	Voir suite de la rubrique Accessibilité universelle	S/O
--	---	-----

Développement durable	Voir suite de la rubrique Développement durable	S/O
Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.	Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition ? Décrivez ces mesures.	

Préparé par : Nom :	Certification juridique En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société
Service : Nom :	

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet :

Informations financières¹ S/O **SEULEMENT** pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total _____

Ventilation des coûts³ S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2026	2027	2028 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴				
(B) TPS				
(C) TVQ				
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)				
(E) Ristourne TPS et TVQ				
(F) Montant net (D – E)				

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet:

Suite de la rubrique

Recommandation
Démarche et conclusion

Exposé du besoin / PSO-2030
Développement durable / Accessibilité universelle

Subvention

AA

Suite de la rubrique

Recommandation
Démarche et conclusion

Exposé du besoin / PSO-2030
Développement durable / Accessibilité universelle

Subvention

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Recommandation »

[...]

ÉTENDRE la plage horaire de service des sept lignes suivantes :

- La ligne 13 Christophe-Colomb, avec l'ajout des périodes hors des heures de pointe les jours de semaine, soit en milieu de journée et en soirée, ainsi que des jours de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche
- La ligne 54 Charland / Chabanel, avec l'ajout de la soirée les jours de semaine ainsi que des jours de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche
- La ligne 56 Saint-Hubert, avec l'ajout de la soirée durant les jours de semaine, des jours de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche, ainsi que de la période estivale
- La ligne 200 Sainte-Anne-de-Bellevue, avec l'ajout de la soirée les jours de semaine et de fin de semaine, soit du lundi au dim.
- La ligne 218 Antoine-Faucon, avec l'ajout des périodes hors des heures de pointe les jours de semaine, soit en milieu de journée et en soirée, ainsi que des jours de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche
- La ligne 219 Chemin Sainte-Marie, avec l'ajout des périodes hors des heures de pointe les jours de semaine, soit en milieu de journée et en soirée
- La ligne 220 Kieran, avec l'ajout d'un service régulier durant toute la journée les jours de semaine

MODIFIER le nom et le numéro des cinq lignes suivantes :

- La ligne 19 Chabanel / Marché Central en faveur de la ligne 20 Crémazie / Marché Central
- La ligne 115 Paré en faveur de la ligne 120 Royalmount
- La ligne 219 Chemin Sainte-Marie en faveur de la ligne 223 Parc industriel Baie-D'Urfé
- La ligne 407 Express Île-Bizard en faveur de la ligne 227 Île Bizard
- La ligne 419 Express John Abbott en faveur de la ligne 210 John Abbott (suite en annexe)

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030) »

[...]

La Refonte du réseau se base sur de grands principes appuyés par un exercice de balisage des meilleures pratiques ainsi que de multiples consultations de diverses clientèles de la STM. Les cinq grands principes de la Refonte sont les suivants :

- 1) Favoriser l'accès à des services fréquents
- 2) Offrir des correspondances efficaces
- 3) Privilégier des parcours linéaires et directs
- 4) Utiliser le bon véhicule au bon endroit et au bon moment
- 5) Maintenir des trajets vers des destinations de quartier

Le territoire touché par l'arrivée de la deuxième phase du REM est divisé en deux secteurs, soit le centre et l'ouest de l'île de Montréal. Ces deux secteurs regroupent au total six arrondissements de la ville de Montréal ainsi que neuf villes liées, répartis comme suit :

- Centre de l'île de Montréal : quatre arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteur Côte-des-Neiges), Outremont, Saint-Laurent) et une ville liée (Mont-Royal)
 - Ouest de l'île de Montréal : deux arrondissements (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro) et huit villes liées (Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville)
- Le réseau d'autobus de ces secteurs dessert plus de 375 000 déplacements par jour. En plus de l'arrivée d'un mode de transport collectif structurant, ces secteurs accueillent de nombreux projets de développement urbain récents, en cours et à venir, qui témoignent d'une évolution des dynamiques de déplacement. La Refonte propose ainsi une réorganisation du réseau d'autobus afin de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

En cohérence avec les grands principes de la Refonte, l'ensemble des modifications vise spécifiquement à :

- Tirer profit de l'arrivée du REM pour offrir une desserte efficace vers un nouveau mode de transport qui promet des gains de temps majeurs
- Maintenir des liens vers le réseau du métro pour les déplacements qui ne profitent pas de l'arrivée du REM et pour assurer la résilience du réseau de transport collectif en cas de perturbations
- Accroître la couverture des services bus fréquents tout en maintenant une couverture étendue du territoire et des services de proximité
- Bonifier la desserte de plusieurs secteurs d'emploi, grands générateurs de déplacements et secteurs résidentiels enclavés

Les projets menés par les partenaires de la STM, notamment la Ville de Montréal, ont également une influence sur la Refonte du réseau. Le service d'autobus est bonifié sur les axes dotés de mesures préférentielles pour bus, comme les boulevards Saint-Jean et Des Sources, ainsi que sur les corridors de mobilité durable en développement, comme les corridors Henri-Bourassa et Pierrefonds. À l'inverse, le parcours de certaines lignes d'autobus est revu afin de permettre la mise en place d'infrastructures cyclables, l'apaisement de la circulation ou la piétonnisation de certains segments de rues.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DEMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION »

[...]

État des lieux dans les secteurs du centre et de l'ouest de l'île de Montréal :

- Selon les six consultations publiques menées dans les différents secteurs ainsi qu'un sondage à grand déploiement adressé à l'ensemble de la population, la clientèle priviliege l'amélioration de la fréquence par rapport à toutes les autres composantes du réseau de transport en commun.
- Le réseau d'autobus des secteurs centre et ouest de l'île de Montréal est composé d'une soixantaine de lignes d'autobus. Plusieurs de ces lignes sont peu fréquentes et pour un bon nombre d'axes plusieurs lignes se superposent. Cela engendre un réseau peu attractif et difficile à interpréter pour la clientèle.
- Environ 375 000 déplacements quotidiens en transport collectif sont réalisés à l'échelle du territoire visé par la Refonte 2025 lors d'une journée moyenne de semaine (Enquête Pm23).
- La part de marché du transport collectif est élevée à destination du centre-ville, avec 70 % des déplacements motorisés réalisés en transport collectif dans le secteur centre et 55 % dans le secteur ouest.
- La part de marché pour les déplacements internes est plus réduite, avec 22 % des déplacements motorisés réalisés en transport collectif dans le secteur centre et seulement 7 % dans le secteur ouest.
- Le terminus Fairview, situé à proximité de la future station Fairview–Pointe-Claire du REM, est le point focal du réseau d'autobus du secteur ouest. Ce terminus important permet à la clientèle de correspondre vers des lignes se rabattant au réseau du métro. Pour sa part, le secteur centre bénéficie d'un accès aisément au réseau du métro, que ce soit à pied ou via son réseau d'autobus dont toutes les lignes se rabattent à au moins une station de métro.
- Deux secteurs des municipalités de Baie-D'Urfé et Beaconsfield sont caractérisés par un besoin de desserte en transport collectif durant certaines périodes, mais n'atteignent actuellement pas le volume de demandes ou les conditions opérationnelles justifiant la mise en place d'une ligne d'autobus.

Solution proposée

Comme présenté précédemment à la section Recommandation, la solution proposée prévoit la modification de 57 lignes d'autobus, la création de 8 lignes et l'abolition de 13 lignes (dont le tracé est repris en tout ou en partie par les modifications et ajouts). Ces modifications permettent notamment de mieux raccorder le réseau d'autobus au REM, d'améliorer sa performance et de simplifier le parcours client.

La Refonte 2025 offre de nombreux avantages à la clientèle des transports collectifs. Notamment, le réseau proposé avec la Refonte améliore l'accès de la population à une ligne fréquente d'autobus.

Cela permettra une augmentation pouvant aller jusqu'à 6 % de la population et 19 % des emplois ayant accès à une ligne fréquente à moins de 750 m de marche dans les secteurs centre et ouest.

Des simulations des déplacements ont été réalisées afin d'évaluer les impacts de différents scénarios de desserte. En considérant la demande actuelle en transport collectif, pour un jour moyen de semaine, le scénario retenu permet d'observer près de 67 000 déplacements quotidiens bénéficiant d'un gain de temps significatif (au moins 5 minutes). Cela correspond à environ 18 % des déplacements en transport collectif dans les secteurs touchés par la Refonte. La quantité de déplacements avec un gain de temps excède largement le nombre de déplacements dont le temps de parcours augmentera avec le réseau refondu. En effet, on estime à environ 21 000 le nombre de déplacements qui verront leur temps de trajet augmenter. Les impacts positifs sont donc trois fois plus nombreux que les impacts négatifs.

Bien que la distance de marche augmente légèrement à certains endroits, le réseau proposé avec la Refonte préservera l'accès à un service de transport en commun à moins de 500 m de marche sur l'ensemble du territoire. En plus de la couverture spatiale du réseau, les périodes où les lignes sont en service sont maintenues, voire bonifiées, en semaine comme en fin de semaine.

Dans les secteurs où le volume de demandes ne justifie pas actuellement l'implantation d'une ligne d'autobus durant les plages horaires visées, la création de deux dessertes de taxi collectif (parc industriel de Baie-D'Urfé et secteur de la gare Beaurepaire) permet de bonifier la couverture du réseau de la STM à l'aide d'un mode plus économique et plus flexible.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DEVELOPPEMENT DURABLE / ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE »

...sur les 3145 arrêts du territoire concerné par la Refonte. La collaboration se poursuivra au cours des prochaines années avec les partenaires municipaux pour améliorer cette proportion.

[AU – 3 - Assurer la livraison d'un service de bus et de métro universellement accessible et fiable] – [...] Avec la collaboration de la Ville de Montréal et de ses arrondissements ainsi que des municipalités liées, les critères AU sont intégrés pour l'implantation de tous les nouveaux arrêts ou lorsque que les arrêts sont déplacés. Une présentation des modifications de la Refonte a été exposée au comité associatif Accessibilité universelle le 25 avril 2025.

[AU – 5 - Favoriser les déplacements intégrant le bus, le métro, le transport adapté, le train et le REM.] La Refonte bonifie de 7 % le nombre de résidents des secteurs touchés ayant accès en autobus à une station de métro ou de REM accessible universellement. Cela est notamment permis par la connexion de 24 lignes d'autobus avec les nouvelles stations du REM, qui sont à 100 % accessibles universellement.